



COMMUNE DE MEYNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

Affiché le 25/05/2020

Etaient présents :

Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, M. Christophe CURIE, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. David EYSSETTE, M. Jean-Luc FORTIN, M. Fabrice FOURNIER, Mme Denise GANDIOL, Mme Gaëlle GUILLERMIN, M. Stéphan LAUTHIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, Mme Sonia REBOUL, M. Alexandre SENERS, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND

Etaient absents :

- Mme Béatrice BERTHELOT, qui a donné procuration à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
- M. Rudy NAZY, qui a donné procuration à M. Alexandre SENERS

M. Brice VOULAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

La séance du Conseil Municipal organisée à huis clos, conformément aux recommandations du gouvernement, est ouverte par M. Alexandre SENERS, adjoint au maire sortant représentant M. Rudy NAZY, Maire sortant empêché.

M. SENERS accueille les membres du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 et donne la parole au doyen d'âge de l'assemblée M. FORTIN qui fait l'appel des Conseillers Municipaux et recense les procurations.

1°) ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé que l'élection du Maire se déroule sous forme de scrutin à bulletins secrets à trois tour. M. Fabrice FOURNIER se porte candidat aux fonctions de maire.

Les résultats du premier tour de scrutin à la majorité absolue s'établissent comme suit :

- nombre de votants : DIX-NEUF
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : DIX-NEUF
- bulletins blancs : QUATRE
- bulletins nuls : ZERO
- suffrages exprimés : QUINZE
- majorité absolue des suffrages exprimés : HUIT

Monsieur Fabrice FOURNIER ayant obtenu QUINZE (15) VOIX est proclamé maire.

2°) DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** fixe le nombre d'Adjointes au maire à élire au nombre de CINQ et dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2020.

3°) ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal est informé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel à trois tours.

Seule une liste conduite par Mme GANDIOL se porte candidate.

Les résultats du premier tour de scrutin à la majorité absolue s'établissent comme suit :

- Nombre de votants : DIX-NEUF
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : DIX-NEUF
- bulletins blancs : QUATRE
- bulletins nuls : ZERO
- suffrages exprimés : QUINZE
- majorité absolue : HUIT

La liste de Mme GANDIOL obtient QUINZE voix.

Sont élus adjoints au maire de Meynes par QUINZE voix :

1. Mme Denise GANDIOL – 1^{er} adjoint
2. M. Clément MONNIER – 2^{ème} adjoint
3. Mme Sonia REBOUL – 3^{ème} adjoint
4. M. Jean-Luc FORTIN – 4^{ème} adjoint
5. Mme Morgane ANDRÉ-BERNAVON – 5^{ème} adjoint

4°) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Il est donné lecture aux Conseillers Municipaux de la charte de l'élu local remise à chaque membre du Conseil Municipal.

Un exemplaire a été signé par les Conseillers Municipaux présents et sera affiché dans la salle du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20.10 heures.

Le Maire
Fabrice FOURNIER

